

Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) pour 2017-2019 DEMANDE DE CANDIDATURES

Aperçu

Le Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (DI) a pour objet d'appuyer les initiatives novatrices de recherche conçues précisément pour le secteur des Services aux personnes ayant une DI.

Le Fonds est réservé aux fins de l'amélioration des connaissances dans l'ensemble du secteur des Services aux personnes ayant une DI. Il vise également à favoriser la transmission et l'échange de connaissances qui seront prises en compte aux fins de l'élaboration des politiques et de la prise des décisions.

Le Fonds fournira un maximum de 400 000 \$ pour tous les projets financés à chacune des deux années pour appuyer la recherche dans les domaines prioritaires.

Le Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une DI appuie les initiatives novatrices de recherche permettant de présenter des éléments d'information ou de recueillir des données par divers moyens, dont : les analyses documentaires; les synthèses de recherche et de pratique; les méta-analyses; les études de recherche qualitatives, quantitatives et quasi expérimentales; les comparaisons et études de cas; et la mise à l'essai de nouvelles initiatives par des projets pilotes novateurs.

Le financement des projets de recherche faisant déjà l'objet d'un financement par d'autres sources (p. ex., le CRSH).

Admissibilité

Le fonds a pour but d'appuyer des améliorations dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les demandeurs peuvent être des chercheurs d'établissements

universitaires ou d'organismes communautaires. La réalisation de projets de recherche concertée par des partenaires communautaires et universitaires est encouragée.

Les soumissions électroniques doivent être remplies, signées par le chercheur responsable et présentées au plus tard à l'échéance du **5 juillet 2017**.

Domaines prioritaires

À l'heure actuelle, le ministère des Services sociaux et communautaires fait appel à des propositions de recherche qui portent sur les sujets de recherche suivants :

1. Système de justice pénale et services médicaux-légaux:

- Évaluation de l'efficacité des divers programmes de déjudiciarisation et d'aide à la prévention.
- Identification des personnes ayant une DI dans le système de justice.

2. Modèles de soutien/situation de vie/modèles résidentiels pour les personnes ayant des besoins exceptionnels (sur le plan médical et/ou comportemental) :

- Détermination des locaux/de la conception qui répondent le mieux aux besoins des personnes ayant des besoins exceptionnels, ainsi que les résultats et les coûts liés aux différents modèles.

3. Financement direct :

- Détermination des mécanismes de responsabilisation assurant la qualité des services achetés.
- Comparaison des taux de financement et des financements maximaux entre divers territoires de compétence.
- Compréhension des avantages et inconvénients d'un financement direct par rapport à un financement indirect, en mentionnant notamment les obstacles et les catalyseurs, les niveaux de satisfaction, l'inclusion sociale, les réseaux de soutien, la création de services innovants.
- Détermination des mécanismes capables de soutenir des marchés robustes pour les services bénéficiant d'un financement direct.

Échéances

Les projets peuvent être à court terme (d'une durée inférieure à un an), ou à long terme (d'une durée maximale de deux ans).

En outre, les projets peuvent faire l'objet de financement selon leur complexité, le nombre de questions de recherche répertoriées, leur durée, et le type de recherche. Par exemple, les projets de recherche complexes de nature expérimentale ou quasi expérimentale ou comportant une méta-analyse peuvent exiger davantage de ressources et de temps qu'une analyse documentaire succincte réalisable en trois à six mois.

Mobilisation et échange de connaissances

Tous les projets financés doivent répertorier les produits qui seront créés suite à la recherche entreprise et comporter un plan de mobilisation et d'échange de connaissances dans lequel sont décrites les activités proposées sur le plan de la transmission tout au long du projet. L'effectif des projets financés soient encouragés à collaborer avec le personnel du ministère des Services sociaux et communautaires en vue d'organiser un exposé dans le contexte des exposés de la « série de conférenciers » au MSSC ou à l'occasion d'une tribune que le Ministère devra organiser.

Processus de présentation des propositions

Les demandeurs peuvent présenter une ou plusieurs propositions; cependant, chaque projet doit faire l'objet d'une proposition distincte.

De plus, chacune des propositions de projet fera l'objet d'un processus d'examen et sera évaluée en fonction de sa valeur scientifique, de sa pertinence, de sa gérabilité (en termes d'échelle et de portée) et de ses avantages prévus pour le secteur par rapport au budget demandé.

Remplir la demande de proposition

Les demandeurs sont tenus de se servir du modèle en pièce jointe pour décrire chaque proposition présentée.

Dans le cas des projets qui consistent en des analyses documentaires, les demandeurs sont tenus de présenter une description succincte de la méthode et de la perspective disciplinaire (p. ex., la psychologie, la sociologie, l'économie, etc.) qu'ils proposent. Ils doivent inclure l'analyse des sources d'information utilisées, les méthodes d'accès à de telles sources, le processus d'évaluation préalable à l'intégration et à l'exclusion, et les méthodes servant à l'analyse et à l'interprétation des renseignements recueillis.

Si les projets sont des études de recherche, les descriptions doivent comporter une analyse documentaire, la conception et les méthodes proposées, la technique et la taille de l'échantillonnage, les mesures (y compris la validité et la fiabilité), de même que les analyses qualitatives et statistiques prévues.

Ces deux types de projets nécessitent une description détaillée de l'échéancier ainsi qu'une stratégie de mobilisation et d'échange de connaissances. Les demandeurs qui présentent des propositions doivent présenter un budget dans lequel sont répertoriés les coûts relatifs aux salaires et aux allocations, au matériel et aux fournitures, à l'informatique et aux coûts connexes, ainsi qu'aux autres dépenses prévues. Ces coûts doivent être justifiés dans chaque catégorie. Une liste des dépenses acceptables est décrite dans le formulaire de demande.

Présenter la demande de proposition

Toutes les propositions doivent être soumises électroniquement à Georgina.Archbold@ontario.ca **d'ici à midi le 5 juillet 2017**. Les propositions soumises en retard ne seront pas acceptées.

Toutes les pages de signature doivent être reçus au plus tard à **17 heures le 7 juillet 2017** par courrier à l'adresse suivante :

Georgina Archbold
 Direction de la recherche et de l'analyse en matière de politiques
 Ministère des Services sociaux et communautaires
 80, rue Grosvenor, 3e étage, édifice Hepburn
 Toronto (Ontario) M7A 1E9.

Dates importantes

Activité	Date
Lancement de la Demande de candidatures au Fonds de subvention à la recherche des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	24 mai 2017
Date limite de dépôt des candidatures	midi le 5 juillet 2017
Examen interne des candidatures	Juillet 2017
Recommandations soumises aux fins d'approbation	Août 2017
Avis aux candidats retenus et non retenus	Septembre 2017
Début de l'octroi des subventions de recherche des Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle 2017-19	1 octobre 2017